

République Française
Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal

Séance publique ordinaire du

MARDI 26 AOUT 2025

20 heures 30

OBJET :

26/08/2025 N°1

**RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA
CONVOCATION À LA SÉANCE DU 17 JUIN
2025 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CGCT**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 1^{er} septembre 2025.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absent : Éric MICHALLET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sabine DERVIN

**RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA
CONVOCATION À LA SÉANCE DU 17 JUIN 2025 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-
22 DU CGCT**

Par délibération n° 11/06/2020 N°12 du 11 juin 2020 et n° 08/10/2020 /N°2 du 08 octobre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

Depuis la convocation à la séance du Conseil municipal du 17 juin 2025, M. le Maire a pris les décisions municipales suivantes :

- DM 2025-12 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AH 119	79 route de Riorges	874 m²	Non bâti	20/06/2025
--------	---------------------	--------	----------	------------

- DM 2025-13 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AO 101	Le bourg	14 m ²	Bâti sur terrain propre	24/06/2025
AO 103	163 chemin des Places	1 800 m ²		
AO 104	163 chemin des Places	8 m ²		
AO 47	Le bourg	969 m ²		

- DM 2025-14 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AP 152	11 rue des Jardins de Lou	214 m ²	Non bâti	08/07/2025
--------	---------------------------	--------------------	----------	------------

- DM 2025-15 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AP 179	106 rue Louis Joubert	1067 m ²	Bâti sur terrain propre	11/07/2025
--------	-----------------------	---------------------	-------------------------	------------

- DM 2025-16 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AH 38	440 route de Roanne	1 735 m ²	Bâti sur terrain propre	24/07/2025
-------	---------------------	----------------------	-------------------------	------------

- DM 2025-17 : concession nouvelle type cavurne de 30 ans au cimetière, n°1

Le Conseil municipal prend acte.

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,

Publication en ligne le

1 SEP. 2025



Jervin

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.